



AVIS PROFESSIONNEL

SOUTENIR UNE DEMANDE DE CHANGEMENT DE LA MENTION DE SEXE À L'ÉTAT CIVIL POUR UNE PERSONNE TRANS MINEURE

Consignes de l'OTSTCFQ aux travailleurs sociaux

Contexte

Le 10 juin 2016 l'Assemblée nationale du Québec adoptait la [Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres](#). En vertu de cette loi, les personnes mineures peuvent désormais présenter au Directeur de l'État civil une demande de changement de nom et de mention de sexe sur leur acte de naissance. Une telle demande doit notamment être accompagnée par une lettre d'évaluation ou de suivi rédigée par un professionnel autorisé qui est d'avis que le changement est approprié. Les travailleurs sociaux figurent parmi les professionnels autorisés.

Impacts d'une mention de sexe erronée

Le changement de mention de sexe peut revêtir une grande importance dans le processus d'affirmation de l'identité de genre du jeune, en même temps que de s'avérer un facteur de protection déterminant dans sa trajectoire de vie. En effet, la plupart des documents d'identité québécoise et canadienne comportent une mention de sexe (F ou M) qui ne peut être modifiée sans un changement officiel à l'acte de naissance. La mention de sexe se retrouve notamment sur des documents tels que la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, le passeport, la carte d'étudiant et le code permanent.

Le fait de détenir et de devoir présenter une preuve d'identité qui n'est pas concordante avec son identité de genre peut placer la personne dans des situations très difficiles et avoir des conséquences importantes sur son fonctionnement social, en l'exposant par exemple à des situations de violence, ou encore en réduisant l'accès à certains services sociaux, de santé ou autres.

La carte d'assurance maladie

La carte d'assurance maladie d'une personne de 14 ans comporte une mention de sexe, même si cette dernière n'a pas de photo. Un jeune ayant besoin d'un service médical devra présenter cette carte afin de pouvoir recevoir des services. S'il se présente avec une carte non concordante avec son identité de genre, il se verra dans l'obligation de donner des

informations très personnelles à des inconnus au bureau d'accueil pour expliquer la situation. Ou encore, il risque de se faire appeler par les mauvais pronoms et prénoms lors de la consultation par un médecin ou une infirmière. Pire encore, ce jeune pourrait se voir refuser un service, par exemple dans le cas où la personne préposée à l'accueil pourrait ne pas croire que la carte d'identité lui appartient. Ces barrières d'accès aux services ont des conséquences majeures, notamment en amenant certains jeunes à ne pas demander de services, de peur d'avoir à sortir une carte d'identité comportant des informations erronées au niveau du genre.

Le contexte scolaire

Le contexte scolaire peut également s'avérer propice à ce qu'une personne mineure subisse des préjudices. Le code permanent, en effet, comporte une mention de sexe inscrite à même le numéro d'identification. Or, ce numéro se retrouve sur plusieurs documents officiels tels que la carte étudiante ou encore le relevé de notes, et même parfois sur l'horaire de l'élève. Composé de 12 chiffres, le code permanent inclut notamment les deux chiffres du mois de naissance, ou le nombre résultant de leur addition au nombre 50 pour les élèves de sexe féminin¹. Ainsi, la mention de sexe est visible à même le numéro et affecte l'ensemble des documents y étant liés.

Le code permanent de l'étudiant ne peut être modifié sans un changement de mention de sexe officiel à l'État civil. Un jeune ayant une mention de sexe erronée dans son code permanent pourra vivre des situations de discrimination, notamment parce qu'il ou elle aura à expliquer à chaque personne lui demandant sa carte étudiante pourquoi la mention de sexe n'est pas la bonne. Le jeune risque également de se faire «mégender», si une personne ne connaissant pas sa situation utilise la liste étudiante pour la nommer. Cette situation peut aussi placer le jeune dans des positions de grande vulnérabilité à force d'être exposé, ce qui parfois résulte en des situations de harcèlement et de violence.

La demande de changement de mention de sexe

Dorénavant, les personnes mineures peuvent procéder à une demande de changement de mention de sexe à l'État civil afin de rectifier les informations liées au genre. Cette demande peut se faire avant la transition sociale de la personne, pendant ou après. Il n'existe pas une seule façon de «transitionner» et les meilleures pratiques cliniques recommandent de soutenir le jeune dans l'affirmation de son identité de genre². Il est aussi important de noter que certains jeunes pourraient ne pas en ressentir le besoin, mais que pour d'autres, ce changement pourrait revêtir une grande importance pour l'atteinte de leur bien-être et de leur sécurité.

¹ <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=637>

² (<https://casw-acts.ca/fr/d%C3%A9claration-concernant-l%E2%80%99affirmation-des-enfants-et-des-jeunes-transgenres>).

Les modalités

Les jeunes qui désirent présenter une demande de changement de la mention de sexe (et de nom) à l'État civil du Québec peuvent le faire en vertu des dispositions prévues à la Loi. Dépendamment de l'âge de la personne, différents formulaires sont nécessaires et doivent être remplis par le jeune ou le parent, selon les modalités suivantes.

Les jeunes âgés de 14 à 17 ans peuvent faire la demande eux-mêmes (sans consentement parental) en remplissant le formulaire [*Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même.*](#) Les jeunes de 14 à 17 ans soutenus par un parent ou un tuteur peuvent, pour leur part, remplir le formulaire [*Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par un parent ou un tuteur.*](#)

Les jeunes âgés de moins de 14 ans peuvent également faire une demande de changement de mention de sexe et de nom, mais ils doivent absolument obtenir le consentement parental. Ces demandes doivent donc être présentées par le parent ou le tuteur en remplissant le formulaire [*Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans.*](#) Peu importe l'âge de la personne mineure, les demandes doivent être accompagnées d'une lettre signée par un professionnel qui confirme que le changement est approprié.

La lettre du professionnel

Outre la complétion des formulaires prescrits, la demande de changement de mention de sexe doit s'accompagner d'une lettre d'un professionnel autorisé. Ainsi, selon l'article 19 de la Loi, seuls les médecins, les psychologues, les psychiatres, les sexologues et les travailleurs sociaux autorisés à exercer au Canada ou dans l'État du domicile de la personne visée par la demande peuvent présenter cette lettre.

La lettre du travailleur social

Les travailleurs sociaux peuvent donc être appelés à soutenir une demande de changement de mention de sexe à l'État civil pour une personne mineure. Ces demandes peuvent survenir dans différents contextes. Il pourrait arriver que cela se produise alors que le travailleur social n'a pas encore fourni de services professionnels à la personne mineure, mais également alors qu'il est déjà engagé dans un processus d'intervention sociale auprès d'elle. Dans les deux cas, le travailleur social devra procéder à une évaluation du fonctionnement social de la personne mineure.

L'activité d'évaluer une personne en processus de transition, de changement de sexe ou d'affirmation de l'identité de genre ne constitue pas en soi une activité réservée. Le travailleur social, toutefois, peut procéder si cette évaluation s'inscrit dans les limites de ses

compétences ainsi qu'en fonction de son champ d'exercice soit, le fonctionnement social³. Dans une telle perspective, l'évaluation du travailleur social portera sur les éléments pertinents reliés à la personne et à son environnement, dont les aspects sociaux qui influencent sa situation. La demande de changement de mention de sexe sera ainsi contextualisée à la lumière, notamment, de l'histoire personnelle et sociale de la personne, des situations d'oppression, de discrimination, d'exclusion, d'injustice sociale et de stigmatisation actuelles et passées.⁴ L'évaluation implique enfin de formuler une opinion professionnelle qui conclut que le changement de mention de sexe est approprié.

Ainsi, la lettre de soutien à la demande de changement de mention de sexe à l'État civil que rédige le travailleur social doit témoigner du processus clinique réalisé, exposer son opinion professionnelle ainsi que les principaux motifs qui la fondent. Cette lettre doit être adressée au Directeur de l'État civil du Québec sur papier entête de son institution, organisme ou clinique, et elle doit porter sa signature originale avec la mention de son titre professionnel et son numéro de permis. Le jeune, son parent ou son tuteur annexera la version originale de cette lettre à la demande avec les autres documents requis et le travailleur social versera une copie de la lettre au dossier.

Vous trouverez en annexe un exemple de lettre signée par un travailleur social qui pourrait accompagner une telle demande.

MOTS CLÉS : évaluation du fonctionnement social,
identité, genre, mention de sexe

*Document préparé en collaboration avec :
Annie Pullen Sansfaçon, T.S., professeure à l'École de travail social
Université de Montréal
Août 2018.*

³ Voir le Référentiel des compétences de l'OTSTCFQ (https://beta.otstcfq.org/sites/default/files/referentiel_de_compétences_des_travailleurs_sociaux.pdf).

⁴ Adapté d'un avis professionnel préparé par l'OTSTCFQ, 2018

ANNEXE A. Modèle de lettre pour soutenir la demande de changement de mention de sexe d'une personne mineure à l'État civil.

ENTÊTE

Ville, date

Directeur de l'État civil

Direction des modifications aux actes
et du registre des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Objet:

Monsieur, Madame,

1. Introduction à la lettre et mise en contexte du suivi ou de l'évaluation
2. Présentation du processus clinique réalisé avec la personne mineure
3. Description de la personne et de son environnement
4. Analyse sous l'angle des difficultés vécues par le jeune en rapport avec son fonctionnement social en mettant l'accent sur les situations d'oppression, de discrimination, d'exclusion, d'injustice sociale et de stigmatisation actuelles et passées. Faire part du processus de réflexion sur la question du changement de mention de sexe.
5. Conclusion de la lettre faisant part de l'opinion professionnelle quant au bien-fondé de la demande de changement de mention de sexe pour la personne mineure
6. Formule de salutations

Signature

Votre nom, T.S.

Votre numéro de permis

Annexe B : Exemple d'une lettre de suivi pour soutenir la demande de changement de mention de sexe d'une personne mineure à l'État civil.

ENTÊTE

Montréal, le 1^{er} août 2018

Directeur de l'État civil

Direction des modifications aux actes
et du registre des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Objet: Confirmation de suivi pour [nom de la personne] en soutien à la demande de changement de mention de sexe.

Monsieur, Madame,

[Introduction à la lettre et au contexte de suivi ou d'évaluation]

La présente vise à soutenir la demande de changement de mention de sexe pour [nom du jeune apparaissant à l'Acte de naissance], [date de naissance]. [nom du jeune] a pris contact avec les services Jeune en difficulté du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal le 10 décembre 2017, suite à une référence de l'intervenante sociale du service psychosocial en milieu scolaire.

[Description de l'intervention, en mettant de l'avant le fonctionnement social de la personne, les difficultés vécues par le jeune et le processus de réflexion sur la question du changement de mention de sexe]

Depuis [date], j'effectue un suivi en intervention individuelle auprès de [nom du jeune]. Les rencontres avec [Nom du jeune] ont permis de dégager qu'il s'identifie comme un garçon. En rencontre [Nom du jeune] a articulé clairement comment son identité de genre et son expression de genre ne correspond pas à la mention de sexe inscrite actuellement sur son acte de naissance et les conséquences néfastes qui découlent de la non-concordance entre son identité de genre et son acte de naissance.

[nom du jeune] a discuté de plusieurs situations dans lesquelles il ne s'est pas senti respecté dans son identité de genre, et nous avons exploré plusieurs situations de harcèlement ou de déni de son identité qu'il a dû vivre en raison de la non-concordance entre les pièces d'identité et la manière

dont il se sent et se perçoit. Nous avons également exploré les différentes conséquences d'un changement de mention de sexe à l'État civil. Cette demande est donc, à mon avis, le fruit d'un processus de réflexion sérieux de la part de [nom du jeune].

(Si la lettre vise une personne de moins de 14ans, il pourrait être utile d'également mentionner le soutien que le jeune reçoit)

[Déclaration sur la base de votre suivi ou votre évaluation du fonctionnement social du jeune]

Sur cette base, et considérant que le fonctionnement social de [nom du jeune] est compromis de manière régulière étant donné la non-concordance de son identité de genre et son identité civile, je suis d'avis que ce changement de mention de sexe est approprié.

Veillez accepter, Monsieur, Madame, mes salutations les meilleures.

Signature

Votre nom, T.S.

Votre numéro de permis